



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

[TEST] Newsletter octobre 2018

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

Sommaire

- Nos prochains rendez-vous
- Le Plan Climat Air Énergie du Bassin d'Arcachon
- Ateliers Mobilités au CODEV Pays BA-Val de l'Eyre
- Érosion côtière et réensablement des dunes au Cap Ferret
- Pollution sur le site de l'ancienne station-service Élan à Andernos
- Destruction d'un arbre remarquable à Arès
- Compte rendu de l'Assemblée Générale 2018

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Samedi 10 novembre : **Réunion mensuelle** (10 h, Maison du Port, quartier ostréicole d'Andernos, à côté de l'aire de jeux), ouverte aux adhérents et sympathisants. Au menu : les sujets d'actualité, vos questions...
- Du 19 au 27 novembre : Nous sommes partenaires du **Festival de l'Oie Bernache** 3ème édition, organisé par la LPO Aquitaine. Nous vous donnerons très prochainement le détail du programme.

On vous suggère aussi :

- Samedi 3 novembre : "**Climat et transition énergétique**", conférence-débat organisée par les associations Écologie en Débat et ASEVE (de 15.30 h à 17.30 h, Salle des fêtes de Béliet à Belin-Béliet).

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : c'est nouveau, ça vient de sortir !

CONFÉRENCE-DÉBAT

Entrée libre

Samedi 3 novembre 2018 de 15h30 à 17h30

Salle des fêtes de Béliet à Belin-Béliet



CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

avec

Jean-Paul Parisot

Professeur d'astronomie à l'Université de Bordeaux 1

et

Françoise Coutant

Vice-présidente en charge du climat et de la transition énergétique en Nouvelle Aquitaine

organisée par les associations

Écologie en débat

Contact : 06 86 40 10 72 ecologieendebat@free.fr
<http://ecologieendebat.blogspot.fr/>


ASEVE association écologie Val de l'Eyre

Contact : 06 89 23 25 35
baude.dominique@laposte.net

Qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ? C'est un document de planification qui comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans, et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans.

Ce plan doit, en cohérence avec les enjeux de son territoire, traiter de l'**atténuation et de l'adaptation au changement climatique** ; de la **qualité de l'air** ; de la **réduction des consommations d'énergie** et du **développement des énergies renouvelables**. Il ne doit pas être conçu comme une juxtaposition de plans d'actions climat/air/énergie relatifs à différents secteurs d'activités, mais bien comme le support d'une dynamique territoriale traitant de façon intégrée ces thématiques.

Qui l'élabore ? Parions que vous avez pensé que ce sont les collectivités locales, les associations environnementales, le public et les entreprises concernées qui participent à son élaboration... Eh bien, non, on ne nous a pas demandé notre avis, c'est le SYBARVAL (Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre) qui s'en est chargé tout seul ! Comme pour le SCoT, les élus ont fait tout seuls, on sait ce qu'il est advenu de leur travaux...

Le PCAET a fait l'objet d'une présentation au CODEV (Conseil de développement) du Pays BA-Val de l'Eyre par le SYBARVAL. Cette présentation est consultable ici :  [presentation-codev-11-10-18.pdf](#) (2.63 Mo)

Donc, ce PCAET élaboré par nos élus (et un bureau d'études) sera mis à disposition du public et chacun pourra vérifier si ce à quoi il pense en matière de qualité de l'air (par exemple) a été abordé et quelles solutions et actions ont été mises en avant. Ne doutons pas que nos élus ont pensé à tout et que nous nous acheminons vers un futur sans pollutions, avec un air pur qui sent bon les pins et la mer dans un climat tempéré et une ambiance verdoyante et paradisiaque...

Du 29 octobre au 30 novembre, le dossier pourra être consulté au SYBARVAL, 46 avenue des Colonies à Andernos. Il est également consultable ici: <https://www.sybarval.fr/le-plan-climat/pcaet-mise-a-disposition-du-public/>. Les observations peuvent être envoyées par la poste à l'adresse du SYBARVAL (attention au délai de distribution !) ou par mail <http://contact@sybarval.fr>

Ateliers Mobilités au CODEV Pays BA-Val de l'Eyre

À la suite de la pré-concertation menée par le Département sur le PDDNB (Projet de déplacements durables Nord Bassin), le Conseil de développement du Pays BA-Val de l'Eyre, sollicité par le SYBARVAL dans le cadre de l'élaboration du futur SCoT, a décidé de s'emparer du sujet afin d'élargir le champ de réflexion à la problématique des déplacements sur l'ensemble du territoire.

Un groupe de travail Mobilités doit être mis en place sous forme d'ateliers. Le premier atelier se réunira le mercredi 14 novembre. Nous ne manquerons pas d'y participer.

Érosion côtière et réensablement des dunes au Cap Ferret

Vous l'aurez appris par la presse : la commune de Lège-Cap Ferret vient de réaliser un chantier de réensablement côté océan. Des "travaux d'urgence" face à un "risque élevé de brèche à la Pointe du Cap Ferret". À l'érosion, une réalité que chacun peut constater, s'ajoute l'élévation du niveau de la mer, deux phénomènes contre lesquels on ne pourra guère lutter, mais qu'importe : 40 000 m³ de sable ont été apportés pour la modique somme de 200 000 €. Un chantier donc aussi coûteux que sisyphesque puisqu'à la première tempête, pour peu qu'elle soit un peu forte, le sable repartira aussi vite qu'il aura été amené.

Le tout avec la bénédiction des autorités, sachant que le sujet a été seulement évoqué au Bureau du Parc naturel marin, mis devant le fait accompli, son avis n'ayant pas été sollicité...

Pollution sur le site de l'ancienne station service Élan à Andernos

Fermée depuis plusieurs années, la station-service, installation classée pour la protection de l'environnement, a été rachetée par une société de promotion immobilière. Les travaux nécessitaient l'enlèvement des 4 cuves enterrées d'hydrocarbures.



La mairie d'Andernos a accordé à cette société le permis de démolir les installations existantes et de construire une résidence de 41 logements, malgré l'absence d'une attestation de conformité des sols avec l'usage habitation, étude de sols à faire réaliser par un bureau d'études certifié.

Alertés par des adhérents riverains du chantier qui ont vu - et senti ! - sortir ces cuves sans précaution, nous avons saisi la DREAL Gironde, qui vient de nous faire parvenir son rapport d'inspection. Ce rapport confirme des anomalies concernant la dépollution du site : présence d'hydrocarbures dans le fossé à proximité du site, envoi des gravats à Lanton sur un site a priori non autorisé à les recevoir. L'inspection des installations classées a adressé son rapport aux mairies d'Andernos et de Lanton "afin qu'elles puissent exercer leur pouvoir de police en matière de déchets et de sécurité et salubrité publique".



Destruction d'un pin franc remarquable à Arès

Exécutoire depuis juin 2017, le PLU d'Arès dispose, liste à l'appui, que "les pins maritimes et autres arbres remarquables présents dans les jardins doivent être protégés puisqu'ils participent au paysage boisé d'Arès".

Un splendide pin franc qui, par suite de divisions parcellaires, se retrouvait en plein milieu d'une petite parcelle, rendait impossible toute construction. Cela n'a pas empêché la

commune d'Arès d'accorder un permis de construire. Un voisin s'en est ému et, après avoir fait circuler une pétition et alerté la presse, a déposé un recours au Tribunal administratif. Celui-ci a rendu une ordonnance de suspension du permis de construire litigieux. Qu'à cela ne tienne : le maire a produit une expertise qui concluait à la nécessité de faire abattre cet arbre dans les meilleurs délais pour éviter tout danger. Classique : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! Quelques jours plus tard, l'affiche du permis de construire faisait état d'un permis modificatif visant expressément la suppression de l'arbre. **"Ville d'Arès, tout y est nature"** (sic).

Compte-rendu de l'Assemblée générale 2018

Elle s'est tenue samedi 25 août 2018 dans la salle de réunion du Domaine des Colonies à Andernos.

Comme d'habitude, nous enregistrons la présence de nombreux adhérents, de personnes venues découvrir l'association et des invités dont Jean-Claude Daisson, président de l'association Défense des Eaux du Bassin, J. Storelli, président de la CEBA, et, pour la commune d'Andernos qui met gracieusement la salle à notre disposition, le maire Jean-Yves Rosazza, et E. Coignat, son adjoint à l'environnement.

Le temps du quart d'heure bordelais est occupé par la présentation par Jamila Mimouni, modératrice, et William Marquet, spécialiste des affaires maritimes, d'un comparatif de l'écosystème du Bassin d'Arcachon avec celui du golfe du Morbihan. Le Maire rappelle la fragilité de nos écosystèmes. Le problème de l'impact du tourisme sur le Bassin d'Arcachon avec le développement du nautisme à moteur, moteurs de 350 ch qui consomment 120 l à plein régime pour rejoindre le Banc d'Arguin, est rappelé.



Marie-Hélène Ricquier évoque la disparition prématurée d'une personne très active au sein des associations environnementales, Dominique Baudouin. Une pensée pour elle.

Assemblée Générale Extraordinaire

10.15 h : Le public étant installé et le quorum atteint, la Représentante légale déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

Il est proposé aux adhérents d'approuver de petites modifications des statuts motivées par le désir du conseil d'administration d'obtenir l'agrément départemental au titre des associations de protection de l'environnement. Pour cela, l'étendue du rayon d'action est modifiée : l'association agit désormais sur le Bassin et son ouvert océanique, mais aussi sur l'ensemble de son bassin versant (une grande partie du bassin Adour-Garonne). L'objet de l'association est précisé, incluant un regard sur les transports, l'eau potable et l'alimentation.

Les statuts mis à jour sont accessibles ici :

<http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org/pages/a-propos/statuts-de-l-asso/>

Vote des modifications à l'unanimité, ce qui clôture l'assemblée générale extraordinaire.

Assemblée Générale Ordinaire

1) Compte rendu de l'AG 2017

Il a été envoyé à tous les adhérents et publié sur le site internet. Pas de commentaires, il est **approuvé à l'unanimité**.

2) Rapport financier

Il a été envoyé pour consultation aux adhérents. La Représentante légale commente le bilan : la balance recettes/dépenses affiche un solde positif de 3 593,25 € pour l'exercice 2017-18. L'association dispose à ce jour d'une somme de 16 619,84 €. Toutes les pièces comptables sont à la disposition des adhérents pour vérification.

Un adhérent demande si on ne pourrait pas ouvrir un compte au Crédit Coopératif qui est une banque engagée, transparente et traçable. Un autre adhérent relève que le Crédit Coopératif prélève une somme sur toutes les transactions ce qui fragilise les associations, il a été obligé de retirer son association de cette banque. La Représentante légale propose d'étudier la question mais signale que notre coopération avec la Crédit Agricole est bénéfique grâce au programme Tookets, un système qui permet d'obtenir des dons conséquents de la part des sociétaires.

Le bilan financier est **approuvé à l'unanimité**.

3) Rapport moral

Le bilan d'activités de 8 pages a été envoyé aux adhérents pour consultation. La Représentante légale fait un résumé de toutes les actions tant au niveau de la sensibilisation à l'environnement et de l'information du public que des actions en rapport avec l'objet de l'association : signalements, dépôts de plainte, contributions aux enquêtes publiques, réunions (une centaine), débats, et actions contentieuses.

- **Le projet de nouvelle voie rétro-littorale du Conseil Départemental**

Après l'appellation « route parc forestière » dans le SCoT (annulé) puis « voie rétro-littorale », le projet a été rebaptisé « Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin ». Il s'agit de définir le tracé d'une voie de contournement à travers la forêt. Nous avons participé à toutes les réunions de la pré-concertation (oct-janv), puis de la concertation préalable du public (mai-juin), afin de faire émerger la priorité absolue de créer un réseau de transport en commun propre en site propre ou non.

Nous attendons qu'un tracé soit choisi afin de participer à la suite de la concertation, mais pour être "durable", ce projet ne pourra s'inscrire que dans le cadre du SCoT à venir.

Une personne demande : "Les transports collectifs, c'est quoi le projet ?" Réponse : Notre association a proposé des petits bus électriques qui circuleraient sur une voie parallèle à la piste cyclable mais qui pourraient aussi sortir de cette voie propre pour desservir les zones artisanales, le centre médico-chirurgical, etc... Ce projet permettrait de conserver la piste cyclable et une voie pour les piétons, tout cela sans expropriation puisque l'emprise appartient au Département, sans consommation d'espaces forestiers ou agricoles. Une autre association propose un projet de tram-train sur une voie unique mais un tel projet imposerait la suppression de la piste cyclable et serait financièrement intenable.

- **Le Parc Naturel Marin**

Dès 2010, nous avons participé avec enthousiasme à la concertation qui a précédé la création du PNM. Le PNM a pour ambition de préserver / restaurer les éco-systèmes tout en maintenant les activités économiques. Logiquement c'est l'environnement qui doit primer mais à l'usage on s'aperçoit que c'est tout le contraire. Nous sommes représentés au Conseil de gestion et au Bureau par la CEBA. Le Plan de Gestion a été adopté en 2017 pour 15 ans.

1) Les arrêtés Arguin

Nous sommes assez déçus par les décisions du Conseil de gestion du PNM, concernant par exemple la question du banc d'Arguin. Le nouveau décret régissant la réserve du Banc d'Arguin laissait au Préfet la mission de préciser les autorisations pour l'ostréiculture, la pêche, le stationnement des bateaux, etc... Ces arrêtés ont fait l'objet d'un avis simple (non contraignant) de la part du Conseil de gestion du PNM. Ils ont été publiés sans tenir compte des réserves, observations et recommandations émises par le Conseil de gestion. Ceci rend le nouveau décret encore plus permissif qu'avant. Un avis conforme (contraignant) de la part du Conseil de gestion s'imposait.

Jacques Storelli, président de la CEBA, souhaite s'exprimer sur le sujet. Il en profite pour remercier M. le Maire de mettre cette salle à la disposition de la CEBA, ce à quoi le Maire répond que c'est tout naturel.

J. Storelli poursuit : Le Parlement de la Mer, c'est beau, et avec Arguin, il y avait une belle occasion de recadrer le fonctionnement de la réserve par rapport aux activités. Le PNM devait donner son avis sur les arrêtés d'application du nouveau décret ministériel. Un avis conforme aurait été opposable. Le banc d'Arguin, Réserve Naturelle Nationale, est un lieu unique en Europe, aire de repos et de nidification pour de nombreux oiseaux migrateurs : 200 espèces, 250 000 oiseaux. C'est notre bien commun, nous pouvons en être fiers et avons le devoir de le préserver avec beaucoup de précaution. Mais, afin que la saison se passe bien et sans heurts - parce que le sujet est clivant -, le PNM s'est débrouillé, avec l'aide des services de l'État, pour éviter l'avis conforme (contraignant). On est déçus mais on n'est pas les seuls puisque le Président du Conseil de gestion, M. Deluga, est lui aussi déçu que même l'avis simple n'ait pas été respecté, il s'en est confié à la presse.

J. Storelli détaille quelques points d'achoppement mais ils sont si nombreux que la CEBA a déposé des recours contre la plupart des arrêtés préfectoraux. Il prend à témoin M. le Maire qui siège avec lui au Bureau du PNM pour démontrer qu'il a fait tout son possible pour que la procédure d'un avis conforme soit retenue mais c'est l'avis simple qui a été choisi, il ne faut donc pas s'étonner que cet avis simple ne soit pas suivi. Donc, le tribunal administratif tranchera et l'État pourra dire que le droit l'oblige à durcir les arrêtés. "Les défenseurs de l'avis conforme seront les meilleurs collaborateurs de ceux qui voudront servir la biodiversité, notre beau pays et la cause du droit". (applaudissements)

M. le Maire d'Andernos prend alors la parole pour répondre que le PNM est une usine à gaz, il est extrêmement difficile de faire converger des intérêts aussi divergents. Le préalable à toute action doit être déterminé, et en l'occurrence il s'agit peut-être de sauver la planète et de voir si les intérêts de chacun sont en adéquation avec ce préalable. "Les libertés de chacun ne vaudront plus rien si le bassin n'existe plus. Il faudra peut-être réfléchir à l'avenir si la meilleure solution ne serait pas de vous suivre..." (applaudissements)

2) L'état écologique du Bassin

Autres sujets de déception pour nous : d'une part la dramatique dégradation de l'herbier de zostères et de l'autre la turbidité de l'eau. L'herbier du littoral Nord Bassin est quasiment détruit à 99% pour la petite zostère et à 85% pour la grande.

Les causes ont été recherchées par l'Ifremer : oies bernaches et cygnes sont innocentés. Les canicules de 2003 et 2006 ont pu avoir un effet accélérateur sur les molécules chimiques apportées par les cours d'eau côtiers. Ajoutons à cela un pic de HAP (hydrocarbures) et d'antifouling (peintures antisalissures des coques de bateau) en été. Que fait le Parc Marin ? Il prévoit la mise en place d'une commission, William Marquet devrait y participer en tant que référent.

W. Marquet exprime son ressenti : "Le PNM souffre d'un manque de passion. Le personnel est employé d'État, pas militant". Depuis 2010, donc 8 ans que nous essayons d'avancer avec le PNM pour une restauration du Bassin d'Arcachon, la seule action qui a été menée à bien, c'est l'interdiction d'extension d'un élevage de porc à Saint Symphorien, c'est-à-dire à plus de 100 km d'ici. Ce qui signifie que cela marche tant que cela ne touche pas les intérêts directs des usagers du Bassin... Par contre ici, à deux pas d'ici (Blagon), on a un élevage de porcs de plus de 10 000 têtes, et personne ne s'en inquiète. Les études montrent la présence dans les eaux du Bassin des pesticide (nématocides) issus de l'agriculture extensive en amont, mais rien ne se passe. Les plaisanciers disent "pas d'année sans antifouling", or il suffirait d'aménager des grilles de carénage pour récupérer les déchets de peinture, mais rien ne se passe. Les dragages : pas un dragage contre lequel on ne s'est pas battu, nous voyons bien ce qu'il faudrait éviter mais rien ne se passe. (applaudissements)

MH. Ricquier indique que nous avons commencé à nous pencher sur le problème de la porcherie industrielle de Blagon dont l'autorisation qui date de 2009 permet l'élevage de plus d'animaux qu'à Saint-Symphorien. Le lisier dont l'épandage sur des terres agricoles est autorisé impacte gravement la qualité des eaux de l'ensemble des crastes et ruisseaux qui la joutent et qui viennent s'écouler dans le Bassin.

E. Coignat, adjoint à l'environnement d'Andernos, répond à W. Marquet : "Vous avez la passion, et c'est très bien ; mais je ne peux pas laisser dire que rien ne se fait et que tout le monde s'en fout. Certes, le travail n'est pas toujours fait comme il faudrait car on n'a pas toujours les solutions". Nous précisons que W. Marquet parlait des employés du Parc Marin, qui sont des agents de l'État.

E. Coignat enchaîne sur l'action du SIBA. Il y a du travail de fait, certes, il n'est peut-être pas parfait. On n'a pas les solutions mais un travail est fait avec les agriculteurs. Certains essaient de travailler avec des méthodes plus vertueuses mais ce n'est pas parfait. Il y a des avancées en collaboration avec le SIBA. Pour les antifouling, on est d'accord mais il faut du temps. On va faire une aire de carénage à Andernos, ça traîne, il faudra encore un an ou deux mais on va faire une aire avec des grilles pour caréner à l'aide de nettoyeurs à haute pression. "Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points mais je voulais nuancer."

(applaudissements)

Une personne porte le débat sur la qualité des eaux de baignade : on nous dit qu'elles sont formidables et pourtant on n'a pas envie de se baigner dans cette eau vaseuse.

W. Marquet répond à E. Coignat : "J'ai 78 ans et j'entends cette chanson depuis des décennies. J'ai même entendu des personnes dire 'vous n'avez pas le droit', dont Mme Amouroux, responsable de la qualité des eaux du bassin Adour-Garonne. Cette personne suit 40 molécules dans les ruisseaux et les nappes. 40 sur 60 000 ! Je lui ai demandé 'Faites vous interdire ces molécules ? Vous faites de jolis tableaux mais les molécules sont toujours là'. C'est comme pour les antifoulings : on a interdit des molécules telles que le TBT, le diuron ou l'irgarol, mais les chimistes en sortent d'autres, alors qu'on peut caréner autrement ! Je ne dis pas que tout le monde s'en fout mais que les actions, quand il y en a, sont bénignes par rapport à ce qu'il faudrait faire. Il y a un cumul de causes, un cocktail de molécules dans les eaux du Bassin. On cherche un coupable mais il y a tout un faisceau de causes. Peut-être que vous faites des choses mais je dois dire que pour moi, la lutte pour la restauration du Bassin n'est pas amorcée. Vous dites que je suis contre le SIBA mais je peux vous montrer des tas de photos qui montrent pourquoi je suis contre". MH. Ricquier souligne que nous avons des témoignages photographiques nombreux dont nous faisons état depuis 8 ans.

W. Marquet : "On va entreprendre des dragages des ports à Gujan, ça va durer 10 ans et, d'après le dossier du SIBA, la turbidité sera mesurée en g/l mais ce genre de mesure ne peut se faire qu'en laboratoire. Si on veut vraiment surveiller la turbidité il faut que l'unité ne soit pas en g/l mais en NTU à l'aide d'un turbidimètre. Des choses grossières comme celle là, personne ne trouve à redire, même pas le Parc Naturel Marin. Ne me dites pas qu'on fait le maximum pour sauver le Bassin !"

E. Coignat : "Je travaille tous les jours là-dessus, je ne suis pas d'accord. Je suis d'accord pour dire que tout n'est pas parfait mais on y travaille. Mais allez-y, battez-vous !..."

W. Marquet : "Nous ne faisons que ça depuis 8 ans et nous ne sommes pas écoutés !"

E. Coignat : "Je me bats au SIBA, je ne suis que suppléant au Parc Marin. Je ne suis pas toujours d'accord, et quand je ne suis pas d'accord je le dis, demandez à M. le Maire... ».

- **Agriculture et alimentation saine**

J. Giraudel demande la parole pour dire des choses plus positives. Elle sait que des choses intéressantes sont tentées à Andernos : elle a vu M. Coignat participer à une réunion initiée par le Collectif AlimentTerre sur la nécessité de dégager des terres agricoles qui pourront accueillir des maraîchers bio. Il est difficile de trouver des terres propres et des gens pour les cultiver sans avoir besoin de construire un logement sur le terrain (à cause de la loi Littoral). "Justement, M. Coignat, je voulais vous demander de nous en parler, avez vous trouvé des solutions ?"

E. Coignat : "Oui c'est une volonté que nous avons de favoriser le maraîchage bio sur la commune et offrir une solution de circuit court, pour les cantines scolaires, les magasins bio. Nous avons une parcelle qui est dans un endroit protégé, il n'est pas possible de construire sur cette parcelle. Il y a un problème d'accès. On a une proposition mais les candidats voudraient faire de la vente à la ferme et ce n'est pas possible car la parcelle est coincée dans la forêt. On travaille dessus".

La modératrice, Jamila Mimouni passe la parole à Stéphane Basso.

S. Basso : "Je veux juste revenir sur le sujet précédent, sans alimenter la polémique. Il y a le technicien qui n'a pas besoin d'avoir la passion : il est aux ordres et il est là pour suivre le plan. C'est aux politiques de donner l'orientation. Si on peut avoir la technique et la passion, c'est mieux..."

M. le Maire : "C'est là que le bât blesse..."

S. Basso : "Andernos est une petite commune et il y a peu de terres, cependant il y en a et ce serait bien de faire quelque chose. ne serait-ce que pour montrer l'exemple aux autres

communes. On se lance dans quelques choses de vertueux, on le montre aux autres et on peut être imité. Il y a des contraintes mais il faut que les projets soient viables si on veut que ça marche. Il faut voir l'effort que la commune peut faire. J'espère que ce projet va aboutir, ce serait vraiment très chouette".

M. le Maire : "J'aime ce que tu viens de dire, Stéphane, sur la symbolique du message à envoyer aux autres communes en espérant qu'elles suivront. Le plan zéro-phyto, on y met un peu de passion et on forme nos employés en leur montrant pourquoi ce qu'ils apprennent et qu'ils vont mettre en pratique est important. Quand on prend le temps de former, d'expliquer, personne n'est en désaccord. On a viré la pancarte 'Village fleuri 3 fleurs' et l'avons remplacée par la pancarte 'Zéro phyto' et cela a du sens. Ce n'est pas une mode, le préalable c'est de sauver la planète. On s'engage là dedans, voilà". (applaudissements)

J. Mimouni passe la parole à Jean-Marc Louvet du Collectif Alimenterre.

JM. Louvet : « Nous avons une réunion le 10 juillet au Domaine de Certes, où était lancé l'acte fondateur du projet alimentaire territorial du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. C'était la reconnaissance institutionnelle d'un collectif citoyen bénévole en la personne de M. Fédieu, conseiller départemental en charge des ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers) et maire de Cussac-Fort Médoc. Tout est parti des cantines scolaires. Des collaborations doivent s'établir entre communes car certaines ont peu de foncier. Le foncier c'est la base. Un inventaire des friches a été réalisé, elles représentent 200 ha, de l'agriculture est donc possible. On espère que cet acte fondateur va se pérenniser pour le bien de l'environnement et des enfants. Il est anormal qu'un enfant qui habite Biganos, commune vertueuse, soit mieux nourri qu'un enfant d'une commune limitrophe où on sert de la malbouffe industrielle. L'alimentation des enfants doit devenir une priorité absolue". (applaudissements)

4) Urbanisme : les PLU, le futur SCoT

Malgré l'annulation du SCoT par la Cour administrative d'appel, les communes continuent à réviser leur PLU en fonction du SCoT. En l'absence de SCoT, pour ouvrir un espace naturel ou forestier à l'urbanisation, elles doivent passer par la CDPENAF, commission qui donne son accord ou pas, fait des réserves ou des recommandations, que les communes suivent... ou pas.

C'est le cas du PLU d'Andernos. Nous avons demandé par recours gracieux une modification suivant les recommandations de la CDPENAF s'agissant de la zone 2AU du Communal, sans résultat. Nous en sommes donc au recours contentieux et demandons la rectification de plusieurs anomalies que nous n'avons cessé de souligner avant et pendant l'enquête publique : maintien de la plage boisée ouest du Bétey en EBC, rétablissement des alignements d'arbres avenue de Bordeaux dont le classement en EBC a disparu, rétablissement de la piste de l'aérodrome en zone naturelle...

M. le Maire : "Je n'aurais jamais voté ce SCoT en l'état, c'était une sorte d'auberge espagnole mais en aucun cas un document d'aménagement pour préparer l'avenir. Évidemment, et ça ne pouvait pas être autrement, il a été blackboulé. J'espère que le futur SCoT sera organisé à l'échelle d'une vision aérienne du territoire. À terme, les PLU devraient devenir des PLUi (intercommunaux). D'autre part il faudra résoudre la problématique des transports. Et on étudiera où on peut mettre des gens, et où on doit préserver la biodiversité. Voilà mon état d'esprit : équilibrer le territoire."

MH. Ricquier : Le nouveau SCoT est en route puisque les élus ont décidé d'arrêter la bataille juridique. Nous attendons beaucoup de la nouvelle équipe en place et espérons qu'une réelle concertation avec la population et avec les associations sera mise en place, car ce qui a fait chuté le précédent c'était, entre autres, le manque de concertation.

Notre association surveille de près les PLU d'autres communes, notamment celui de Lanton, de Gujan-Mestras et de Lège-Cap Ferret.

On aurait pu traiter d'autres sujets mais on est obligés de clore la séance, l'heure de l'apéritif approche. De toute façon, chacun a reçu le rapport moral complet où tous nos dossiers sont évoqués.

Nous passons au vote du rapport moral : **unanimité**.

4) Renouveaulement du Conseil d'administration

Tiers sortant : MH. Ricquier demande à J. Caïssa, C. Pascal, MH. Ricquier, J. Mimouni s'ils souhaitent continuer à oeuvrer au sein du Conseil d'administration. Chacun s'exprime pour dire qu'il est d'accord. J. Caïssa dit qu'il avait proposé de céder sa place s'il en était besoin mais qu'il souhaite tout de même rester, ce qui est tout à fait intéressant car il a la compétence « transports en commun ». Chacun a des compétences utiles pour l'association. Vote : les quatre membres sortants sont **renouvelés à l'unanimité**.

Candidature : Emmanuelle Janot, titulaire d'un master en médiation scientifique, est candidate. Elle précise qu'elle devra approfondir ses connaissances pour suivre tous nos dossiers. Nous l'assurons qu'à notre contact, elle apprendra vite. Vote : **unanimité**, nous saluons l'entrée de la jeunesse au sein du Conseil d'administration.

Clôture de l'AG à 12.10 h. Rendez-vous autour de la table pour le verre de l'amitié.